ARRÊTÉ n° 2025-050
Portant délégation de signature

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE GRAND OUEST NORMANDIE

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-9, R. 719-51 à R. 719-112,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie ;
Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie ;
Vu la délibération N°2024-89 du conseil d'administration du 2 décembre 2024 relative à l'élection du président de l'Université ;
Vu l'élection de Madame Carine TRAVERT en qualité de Directrice de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie, à compter du 19 décembre 2024 ;
Vu les arrêtés de nomination des Directeurs délégués des pôles de Caen, de Cherbourg-en-Cotentin et d'Alençon de l'IUT Grand Ouest Normandie du 30 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Carine TRAVERT, Directrice de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie,** à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, pour les affaires concernant cette composante qu'elle dirige, tous les actes, décisions et documents suivants :

1.1 En matière financière :

Carine TRAVERT est ordonnatrice des dépenses et des recettes de l'IUT Grand Ouest Normandie de Caen incluant les ordres de missions lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de cette composante.

Dans le respect des dispositions de l'article L.713-9 du code de l'éducation, Carine TRAVERT, Directrice de l'IUT GON, peut déléguer sa signature en qualité d'ordonnatrice secondaire de droit. Les éventuelles délégations de signature données, exclusivement en matière financière, dans ce cadre, aux agents publics placés sous son autorité, sont communiquées au Président de l'Université.

1.2 En matière de conventions :

La délégation de signature en matière de conventions avec les usagers pour sa composante porte sur :

- Les conventions de stage des étudiants, des élèves des collèges et lycées ;
- Les conventions de projets tutorés des étudiants ;
- Les contrats et conventions de formation continue régis par le code du travail.

1.3 En matière de marchés publics :

La délégation de signature en matière de marchés publics concerne les marchés de fourniture, de services et de travaux passés pour sa composante d'un montant inférieur à 40 000 Euros.

Cette délégation de signature porte sur les actes et documents suivants :

- Actes de préparation :
    - Courriers relatifs à la conduite de la procédure, dont négociation.

- Actes principaux :
  - Signature des marchés et accords-cadres ;
  - Signature des Marchés subséquents ;
  - Décision d'affermissement des tranches conditionnelles ;
  - Signature des avenants.

- Actes d'exécution :
  - Signature des actes spéciaux de sous-traitance ;
  - Procès-verbal de réception ;
  - Mise en demeure.

- Actes de notification :
  - Notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ;
  - Délivrance des ordres de service ;
  - Notification d'affermissement des tranches conditionnelles ;
  - Notification des avenants ;
  - Notification des actes spéciaux de sous-traitance ;
  - Notification de procès-verbal de réception.

1.4 En matière de scolarité :

La délégation de signature en matière de scolarité pour sa composante porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- L'organisation des examens ;
- Les relevés de note des étudiants de la composante ;
- Les attestations de réussite aux diplômes, de validation des semestres et de présence des étudiants de la composante ;
- L'annexe descriptive aux diplômes de la composante ;
- Les demandes d'inscription tardives ;
- Les décisions d'aménagement des examens des étudiants en situation de handicap ;
- Les contrats pédagogiques.

1.5 En matière de gestion des personnels :

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les territoires et départements d'outre-mer, ainsi qu'à l'étranger ;
- Les autorisations ponctuelles d'utilisation d'un véhicule de service pour les agents titulaires et contractuels BIATSS placés sous son autorité.

Article 2

2.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Carine TRAVERT, délégation est donnée aux directeurs délégués des pôles visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, dans le cadre de leur pôle respectif, les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er :

- Cédric LAUNAY, Directeur délégué du pôle de Caen de l'IUT Grand Ouest Normandie (Caen, Ifs, Lisieux et Vire) ;
- Jun CHEN, Directeur délégué du pôle d'Alençon de l'IUT Grand Ouest Normandie (Alençon) ;
- Patrice GUILLERM, Directeur délégué du pôle de Cherbourg en Cotentin de l'IUT Grand Ouest Normandie (Cherbourg, Saint-Lô) ;

2.2 En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Carine TRAVERT, Cédric LAUNAY, Jun CHEN, et Patrice GUILLERM, délégation de signature est donnée aux Directeurs administratifs des pôles visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, dans le cadre de leur pôle respectif, les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er :

- Alexandre CANO, Directeur administratif du pôle Caen de l'IUT Grand Ouest Normandie, et Directeur administratif par intérim du pôle de Cherbourg-en-Cotentin ;
- Luc RUEL, Directeur administratif du pôle Alençon de l'IUT Grand Ouest Normandie.

2.3 En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Carine TRAVERT, Cédric LAUNAY, Jun CHEN, Patrice GUILLERM, Alexandre CANO, et Luc RUEL, délégation de signature est donnée aux cheffes et aux chefs de départements visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les conventions de stage :

IUT Pôle d'ALENÇON	
Génie Mécanique et Productique (GMP)	Jérôme RANGOGNIO
Management de la Logistique et des Transports (MLT)	Sophie CANAT
Qualité Logistique Industrielle et Organisation (QLIO)	Franck POGU
Carrières Sociales (CS)	Etienne WALKER
IUT Pôle de Caen	
Génie Biologique (GB)	Stéphanie GENTE
Génie Chimique/Génie des Procédés (GCh/GP)	Henda MOSRATI
Mesures Physiques (MP)	Christophe LABBE
Techniques de Commercialisation Caen (TCC)	Caroline BOISSET
Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	Jérôme SERAIS
Information Communication (IC)	Stéphane ROPIQUET
Informatique (INFO)	Albrecht ZIMMERMANN (administrateur provisoire)
Réseaux et Télécommunications (RT)	Matthieu DIEN
Techniques de Commercialisation (TCLx)	Anaïs PAUCHET
Science des données	Bertrand CUISSART
Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Alexandre PAULUS
IUT Pôle de Cherbourg	
Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)	Sébastien GODMUSE
Génie Industriel et Maintenance (GIM)	Boubekeur TALA-IGHIL (administrateur provisoire)
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E)	Hasna LOUAHLIA
Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)	Christophe CHARRIER
Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	Dominique ALLIX
Techniques de Commercialisation (TC)	Didier TAGBATA

2.4 En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Carine TRAVERT, Cédric LAUNAY, Jun CHEN, Patrice GUILLERM, Alexandre CANO, et Luc RUEL, délégation est donnée à Sabine MIRALLES, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants :

- Les engagements de dépenses inférieur ou égal à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;

- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels de l'IUT, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

2.5 En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Carine TRAVERT, Cédric LAUNAY, Jun CHEN, Patrice GUILLERM, Alexandre CANO, Luc RUEL et Sabine MIRALLES, délégation est donnée au Directeur de l'Unité de recherche visée ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants :

- Les engagements de dépenses inférieur ou égal à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;

- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dénomination du laboratoire	Nom du Directeur
EA 4651 – Aliments bioprocédés toxicologie environnements (ABTE)	François SICHEL

Article 3

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université et transmise à la Rectrice, Chancelière des universités.

La délégation prend effet à compter du 1er avril 2025.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, et ayant le même objet, est abrogé.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 1er avril 2025,
Le Président de l'Université,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Université de CAEN NORMANDIE

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 29 AVR. 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr